



RAPPORT 29 LEC – 2024

Peqan est une société de gestion indépendante qui a pour vocation de rendre le private equity institutionnel accessible aux clients particuliers.

La société de gestion établit ce rapport conformément à l'article 29 de la loi énergie climat.

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

A.1. Résumé de la démarche

A travers une approche, qui s'appuie sur une vision à long terme des entreprises, des fonds et de la formation continue des équipes, PEQAN peut prendre en compte différentes informations extra-financières dans son analyse lors de l'étude d'un investissement.

En particulier, il est toujours apparu comme essentiel que les entreprises / les fonds suivent un ensemble de critères ESG considérés comme nécessaires pour la création de valeur de manière durable. Peqan peut sélectionner des fonds dont la gestion répond aux critères ESG, cependant, au 31/12/2024, l'ensemble des fonds de fonds gérés et commercialisés par la société de gestion sont catégorisés article 6.

Critères extra-financiers	Peqan ne prend pas en compte de manière systématique et simultanée les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de sa politique d'investissement.
SFDR	Les fonds gérés par Peqan ne promeuvent pas les critères sociaux, environnementaux ou de gouvernance. Les fonds gérés n'ont pas un objectif d'investissement durable. La durabilité ne s'inscrit pas formellement dans les objectifs de gestion de Peqan.
Taxonomie	Les fonds ne mettent pas en avant des caractéristiques environnementaux.



A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Peqan met à disposition les informations sur son approche ESG dans ses rapports de gestion, ainsi que sur son site internet. Peqan peut être amené à répondre à des demandes spécifiques de la part de clients ou de partenaires, la société de gestion répond alors à ces demandes au cas par cas.

A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Peqan n'a adhéré à aucune charte ou label sur la prise en compte des critères ESG.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Au 31/12/2024, la société de gestion Peqan gère 9 fonds de type FCPR et FPCI.

L'ensemble de ces fonds gérés par Peqan est classé article 6 au sens de SFDR. Les critères ESG ne constituent pas une démarche d'analyse systématique dans le cadre de la politique d'investissement de Peqan.

C. Représentation homme / femme

Au 31/12/2024, la société de gestion comptait 9 collaborateurs : 4 femmes, et 5 hommes. Malgré la taille de sa structure, Peqan s'efforce d'avoir une représentation équilibrée homme / femme.

